Contrat en indivision

Par minicox
bonjour,
Ma mère a acheté un bien immobilier il y a plusieurs années avec un ex-conjoint donc je ne connais pas la répartition, a ce jour je n'ai aucun document au sujet de cette achat a part l'adresse. a l'époque nous avions entamer des démarches pour obtenir une copie de l'acte de vente mais sans succès.
A ce jour, je souhaiterais connaître les démarches a suivre pour obtenir le document de vente et la part de ce bien que ma mère peut prétendre?
cordialement.
merci d'avance.
Par yapasdequoi
Boniour

Interrogez le SPF https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17759 ou demandez à un notaire de le faire pour vous.

(NB ce n'est pas gratuiut)

Si c'est votre mère qui est propriétaire, c'est elle qui peut envisager de disposer de son bien... sauf si vous êtes son tuteur?